

Contractuels enseignants et CPE Contrats - indice de rémunération : Infos syndicales de rentrée

Suite à la publication des textes nationaux (décret du 29 août 2016 et circulaire du 20 mars 2017.), le Rectorat de Créteil a adopté de nouvelles grilles de rémunération pour les collègues nouvellement recrutés (disponible sur demande) applicables au 1er septembre 2017.

La grille de progression indiciaire est la suivante:

Niveaux	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
1ere catégorie	367	388	410	431	453	475	498	523	548	573	598	623	650	680	710	741	783	821
2ème catégorie	321	337	354	372	389	407	425	457	489	521	553	585	620					

L'augmentation d'indice intervient tous les trois ans de contrat effectif indépendamment des évaluations rendues obligatoires par les nouveaux textes ministériels. Nous contacter en cas de problème

Il y aura un alignement diplôme/rémunération dès le 1er septembre 2017 par rapport à la nouvelle grille de rémunération pour tous les collègues en poste en 2016-2017.

Ainsi, les collègues qui auront une ancienneté inférieure ou égale à 3 ans au 1er septembre 2017 seront placés dans la catégorie et le niveau correspondant à leur indice, avec conservation de l'ancienneté. Les collègues qui auront le 1er septembre 2017 une ancienneté supérieure à 3 ans se verront octroyer un niveau de rémunération supplémentaire, sans conservation de l'ancienneté (nous contacter pour vérification)

Les collègues en CDI (Contrat à Durée Indéterminée) seront dorénavant payés à 100%, même s'ils sont sur des affectations à temps partiel. Ainsi, un collègue en CDI affecté pour 15h sera payé à temps plein: c'est une réponse positive à une revendication que nous avons formulée lors des groupes de travail et lors du Comité Technique Académique du printemps dernier.

Dans dix disciplines enseignées en collège et lycée (Lettres Classiques, Lettres Modernes, Anglais, Espagnol, Histoire-Géographie, Mathématiques, Technologie, SII, Sc Physiques, Eco Gestion), le rectorat a envoyé des promesses d'embauche aux collègues CDD en poste en 2016-2017. Ainsi, selon la DPE2, 1930 collègues ont été destinataires de cette promesse (envoyée par courrier simple). 1350 ont répondu positivement. Ont été écartées les réponses après délai, les collègues qui n'ont pu disposer de leur courrier faute de bonne distribution postale (nous contacter si vous êtes dans ce cas)... Le rectorat proposera à ces collègues un contrat à l'année, qui sera soumis à signature. Il y a une forme de clause de sauvegarde: le traitement ne pourra pas être inférieur au traitement perçu l'an dernier. Ainsi, un collègue affecté à temps plein l'an dernier, qui serait affecté 15h cette année, percevra un temps plein en 2017/2018. Nous sommes bien entendu intervenus durant le groupe de travail du 29 août pour que le salaire à temps plein à l'année soit garanti pour tous, comme pour les collègues néo-recrutés (cf point suivant)

Dans ces mêmes 10 disciplines, pour lesquelles le rectorat cherche à recruter, des promesses d'embauche ont également été envoyés à des candidats au recrutement. Avec, dans ce cas, un salaire temps plein à l'année garanti, quelle que soit l'affectation (temps partiel, interruptions entre deux affectations...). 160 collègues auraient répondu favorablement.

Ces mesures qui pour certains collègues peuvent signifier un peu moins de précarité ne masquent pas, loin s'en faut, le fait que le gouvernement n'accède pas à la seule mesure qui permettrait d'en finir avec la précarité : un véritable plan de titularisation pour tous. C'est la revendication que *Force Ouvrière* continue de porter à tous les niveaux.

Chaque collègue qui assure des remplacements doit pouvoir disposer d'un véritable statut de fonctionnaire d'Etat...Or, c'est l'inverse qui se produit : de très nombreux postes ouverts aux concours ne sont pas pourvus, de très nombreux collègues contractuels sont exclus du dispositif Sauvadet, les recrutements d'enseignants et CPE sous statut ne sont pas à la hauteur des besoins...

Cette inégalité de traitement entre les collègues de disciplines différentes, d'académies différentes...cette remise en cause des statuts de la Fonction publique qui précarise de plus en plus les personnels de l'Education nationale...ce refus de mettre en place un véritable plan de titularisation:

**Ce sont parmi les raisons pour lesquelles
FO a voté contre le décret du 29 août 2016 !**

Cette précarité, elle s'exprime aujourd'hui dans le fait que des centaines de collègues restent sans affectation : c'est ainsi qu'en documentation, au 29 août 2017, aucun contractuel n'avait été affecté. Traiter des collègues différemment suivant les disciplines enseignées est une marque forte de cette précarité que nous combattons !

Elle s'exprime avec une violence inacceptable lorsque le gouvernement décide de licencier 150000 contrats aidés.

Sur l'académie de Créteil, 5000 collègues travaillent avec ces contrats (très peu payés): ils sont AVS, travaillent dans les vies scolaires, au sein des services administratifs. Les Conseils généraux ou le Conseil régional en emploient de très nombreux également pour les affecter au sein des services d'entretien et d'accueil...Tous ces collègues sont donc menacés d'être purement et simplement remerciés...

**Le SNFOLC Créteil, avec sa Fédération Nationale la FNEC-FP-FO,
n'accepte aucun licenciement !**

Il interviendra à tous les niveaux pour exiger le réemploi de tous. !

Il continue de revendiquer un véritable plan de titularisation pour tous !